



**Note département MRB N°2017-D-0304-RH décision du 28 avril 2017  
Portant délégation de signature du Directeur du département Matériel Roulant Bus (MRB)  
à différents Directeurs, Responsables et salariés du département MRB**

**Le Directeur du département Matériel Roulant Bus**

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n°2015-93 consentie le 18 décembre 2015 au Directeur du département Matériel Roulant Bus par le Président - Directeur général de la R.A.T.P.

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

1. De donner délégation à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives et en son nom, les demandes de certificat d'immatriculation des véhicules et les reçus des retraits des cartes grises à :

M. MARCHAND, Directeur de l'unité opérationnelle Véhicules Auxiliaires, ou à

M. GILLERON, Gestionnaire du parc de l'unité opérationnelle Véhicules Auxiliaires, ou à

M. KOESTEL, Gestionnaire du parc de l'unité opérationnelle Véhicules Auxiliaires, ou à

M. JEANNEAU, Responsable de l'unité décentralisée technique IAE, ou à

M. MASCLET, Responsable de l'entité MRB/IAE/GMR, ou à

M. CORDIER, Responsable de la gestion du parc autobus de l'entité MRB/IAE/GMR, ou à

M. GLOWACKI, Gestionnaire du parc autobus de l'entité MRB/IAE/GMR, ou à

M. BABILLON, Responsable de la réglementation et homologations des véhicules routiers de l'entité évolution et qualité autobus de l'unité décentralisée technique MRB/IAE/EPA, ou à

M. HARISLUR-ARTHAPIGNET, Directeur de l'unité opérationnelle Ateliers de Championnet, ou à

M. LEON, Responsable commercial et vente autobus de l'unité opérationnelle MRB/AC/VOO, ou à

Mme GILFRICH, Responsable ressources humaines de l'unité opérationnelle MRB/AC, ou à

M.THERON, Responsable de l'entité Travaux sur Véhicules (TV) de l'unité opérationnelle MRB/AC/TV.

## **Article 2**

La présente décision annule et remplace la décision n°2017-D-0109-RH du 8 février 2017.

## **Article 3**

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière ([www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)).

Fait le 28 avril 2017

Le Directeur du département Matériel Roulant Bus

A. BATIER